Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le 27/10/2026
ID : 059-255902827-20261021-DEL66_2026-DE

SAMBRE Mobilités
Imaginons ensemble les mobilités de demain !

4 Avenue de la Gare
CS 10159
59605 MAUBEUGE Cedex

Syndicat Mixte
Sambre Mobilités

Extrait du registre des délibérations
du comité syndical

Séance du : **21 octobre 2026** Date de la convocation : **12 octobre 2026** Affichage ordre du jour : **12 octobre 2026** Délibération : **n°66/2026** Objet : **Présentation du rapport du délégataire de la SPLTISA pour l'année 2025.**	Nombre de délégués en exercice : **26** Nombre de délégués présents : **16** Nombre de pouvoirs : **3** Nombre de votants : **19**

Le comité syndical s'est réuni le 21 octobre 2026 à 16h00 au siège de Sambre Mobilités, 4 avenue de la Gare à Maubeuge, sous la présidence de Benoît COURTIN, Président du syndicat mixte Sambre Mobilités.

Etaient présents :

CAMVS : Délégués titulaires : BEAUQUEL Arnaud, BECQUET Gilles, BELERY Serge, BOUCHEZ Sébastien, BOUILLIEZ Alain, ~~BOUNOUA Boufeldja~~, CHABOT Pascal, COURTIN Benoît, DAMIENS Ludovic, ~~DUPONT Claude~~, DURIEUX Jean, JALLAY Albert, ~~LEBRUN Annick~~, MASCAUT Corinne, ~~MILLE Yvon~~, ~~PAREE Alexandre,~~ PÉCHER Thérèse, PIEGAY André, ~~POURBAIX Hervé~~, ~~ROMBEAUT Jean-Pierre~~, ~~ROSIER Ghislain~~, SILVA Olivier, THURETTE Jacques, ~~YAHIATENE Karim, ZELANI David.~~

CAMVS : Délégués suppléants : ~~ASCONE Guiseppe, BARSOUM Marc, BOUGHAZI Abdoullah, CORBEAUX Didier, DELHORS Anne, DEVILLERS Sylvie, DUVEAUX Michel, FUENTES Sylvie, GEORGES Hugo, GOBINET-STOUPY Kathia,~~ LEDUC Patrick, ~~LEFERME Daniel, LEMAIRE Laurence, LEMAITRE Jean-François, LOCOCCIOLO Emmanuel, MASOLINI Bruno, PAQUE Jeannine, PETIT Vincent, PIETTE Fabrice, RIFFE Laurent, TONDEUR Pierre, TRIGAUT Michel, VAN CAUWENBERGE Aude, WAVRIN Antoine, WILMOTTE Stéphane~~

Délégués de la CAMVS ayant donnés pouvoir : LEBRUN Annick à JALLAY Albert, MILLE Yvon à COURTIN Benoît, YAHIATENE Karim à BEAUQUEL Arnaud.

Communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) : Délégué titulaire : ~~CAUDRELIER Amandine~~

CCPM : Délégué suppléant : ~~DELRUE Valérie~~

Secrétaire de séance : PECHER Thérèse

Présentation du rapport du délégataire de la SPLTISA pour l'année 2025

Exposé :

Le rapport d'activité 2025 de la Société publique locale des transports intercommunaux Sambre Avesnois (SPLTISA), relatif au service de transport public, est présenté au comité syndical. Le rapport complet est annexé à la présente délibération. La synthèse ci-dessous reprend les principaux éléments concernant la gouvernance, les résultats financiers, l'offre de transport, la production kilométrique, les recettes commerciales, la fréquentation et le parc de véhicules.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-255902827-20261021-DEL66_2026-DE

Gouvernance

Le conseil d'administration a été convoqué à quatre reprises en 2025 ; trois réunions se sont effectivement tenues, les 24 mars, 11 juin et 17 octobre. Elles ont notamment porté sur le contrôle analogue, l'évolution de la gouvernance, l'arrêté des comptes 2024, l'avenant relatif aux vélos à assistance électrique et les marchés d'affrètement et de nettoyage. Le taux de participation global des administrateurs est de 63 %, stable par rapport à 2024.
Le 24 mars 2025, le conseil d'administration a adopté une organisation autour d'un président-directeur général et nommé M. Ghislain Rosier à cette fonction. Le comité opérationnel, créé en décembre 2024, participe au suivi des engagements et à la préparation des décisions du conseil d'administration.

Contrats et finances

L'exercice 2025 s'inscrit dans le cadre du contrat d'exploitation 2025–2027. Le tableau contractuel du rapport fait apparaître une rémunération de l'exploitant de 15 769 K€ HT pour 2025, contre 15 337 K€ HT en 2024. Le rapport indique une indexation de 1,56 %, soit 243 K€.
Le résultat net de la SPLTISA s'établit à +44 969 €, contre +123 399 € en 2024, soit une diminution de 78 430€. Les résultats intègrent un malus de recettes de 130 K€ au profit de Sambre Mobilités et l'absence de partage de gains de productivité. Le rapport souligne également l'incidence d'une provision de 350 K€ au titre d'un risque social sur le résultat de l'activité transport. La trésorerie reste structurellement excédentaire.

Activité et coûts

Le prix de revient kilométrique présenté dans le rapport s'établit à 3,59 €/km en 2025. Les coûts de personnel de conduite et les charges du matériel de transport contribuent à sa hausse, tandis que les postes énergie et entretien évoluent favorablement. Les services support sont également affectés par la provision pour risque social.

Réseau de transport et production kilométrique

Le réseau dessert 45 communes, représentant 127 462 habitants sur un territoire de 414,76 km². Il comprend 15 lignes régulières, dont quatre circulent le dimanche. Le rapport ne relève aucune modification majeure de l'offre en 2025, hors l'effet en année pleine de la navette supplémentaire mise en service à Maubeuge en septembre 2024.
La production kilométrique 2025, hors kilomètres de relève et techniques, est présentée ci-dessous, selon le tableau du rapport annuel (page 32). Les kilomètres HLP correspondent aux parcours haut-le-pied.

Production 2025	Commerciaux	HLP	Total
STIBUS	2 038 789,03 km	319 855,00 km	2 358 644,03 km
Affrétés	502 259,39 km	25 781,98 km	528 041,37 km
Total	2 541 048,42 km	345 636,98 km	2 886 685,40 km

Les services affrétés représentent environ 18,3 % du kilométrage total. La ligne A totalise 695 282,71 km, soit environ 24,1 % de la production globale STIBUS et affrétés.

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-255902827-20261021-DEL66_2026-DE

Recettes commerciales et fréquentation

Aucune modification de la gamme tarifaire n'a été appliquée en 2025. Les recettes commerciales, hors scolaires subventionnés, s'élèvent à 1 172 826 € TTC, contre 1 290 989 € TTC en 2024, soit une baisse de 9,15 %. Depuis le nouveau contrat entré en vigueur le 1er mars 2023, la SPLTISA n'est plus propriétaire des recettes commerciales.

La fréquentation totale est estimée à 4 277 022 voyages en 2025, contre 4 617 192 en 2024, soit une baisse de 7,37 %. Elle reste inférieure au niveau de 2019, qui était d'environ 5,002 millions de voyages. Ces données correspondent à des voyages théoriques calculés à partir des titres vendus et de clés de mobilité, inchangées par rapport à 2024.

Les voyages hors scolaires subventionnés passent de 3 280 075 à 3 046 005, soit une baisse de 7,14 %. Les voyages des scolaires subventionnés diminuent de 1 337 117 à 1 231 017, soit une baisse de 7,94 %. Le titre V Duo recule d'environ 15 %, tandis que les voyages avec le ticket navette progressent de 1,79 %, pour atteindre 63 834 voyages.

Parc de véhicules et sécurité

Le rapport présente un parc composé de 51 véhicules : 37 bus standards, neuf bus articulés et cinq navettes. L'âge moyen annoncé au 31 décembre 2025 est de 10,10 ans, avec 10,85 ans pour les standards, 14,34 ans pour les articulés et 3,29 ans pour les minibus.

Le nombre d'accidents de la circulation passe de 34 en 2024 à 33 en 2025. Le rapport relève une baisse de 23 % des incivilités et une amélioration de l'indicateur d'accidents pour 100 000 km, qui atteint 1,36 contre 1,45 en 2024.

Conclusion

L'exercice 2025 est marqué par une baisse de la fréquentation et des recettes commerciales, tandis que le résultat net demeure positif mais inférieur à celui de 2024. Le rapport met également en évidence les enjeux de renouvellement du parc et l'incidence du risque social provisionné sur les résultats de l'activité transport.

Le Comité Syndical :

- **PREND ACTE** de la transmission et de la présentation du rapport annuel du délégataire SPLTISA sur son activité de transport public pour l'année 2025, annexé à la présente délibération ;

- **CHARGE** Monsieur le Président de transmettre la présente délibération pour l'exercice du contrôle de légalité auprès des services de la sous-préfecture de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ainsi qu'au Président-Directeur général de la SPLTISA.

Pour extrait certifié conforme

Le Président
Benoît COURTIN

SYNDICAT MIXTE SAMBRE Mobilités

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours gracieux ou bien d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. En cas de recours gracieux, le Syndicat Mixte dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet **www.telerecours.**